

LE COURRIER DES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS DANS
LES STALAG
1940 - 1945 (2^{ème} partie).

LES KOMMANDOS DE TRAVAIL

Un nombre important de prisonniers de guerre seront affectés à des Kommandos de travail désignés par un simple numéro.

Certains pouvaient regrouper plusieurs centaines d'hommes logés dans des baraquements.

Soumis à une discipline rigoureuse, ils seront conduits quotidiennement sur leur lieu de travail, usine ou atelier, sous la surveillance de militaires.

D'autres prisonniers trouveront une affectation dans des fermes où les conditions de vie s'avéreront plus supportables ! (Fig. 23 et 24)



Fig. 23 - Lettre de MAINZ-MOMBACH du 25-2-1941 émanant du Kommando de Garde des Prisonniers de Guerre à l'Usine Gastell (construction de wagons), pour BINGEN

Cachet rond : **Kriegs=Gefangenen Wachkommando**

* **Westwaggon A. G.** *

Werk Gastell

Mz.-Mombach

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre

Postkarte Carte postale

Unbesetztes Gebiet 51.1.44-13

An M^{lle} Lucile Tigon

Gebührenfrei Franc de port!

<p>Absender: Expéditeur:</p> <p>Vor- und Zuname: Nom et prénom</p> <p><u>Soldat Farguier Jean</u></p> <p>Gefangenenummer: No. du prisonnier</p> <p><u>28708</u></p> <p>Lager-Bezeichnung: Nom du camp</p> <p><u>Stalag II B 1172</u></p> <p style="text-align: center;">siehe Rückseite voir au dos</p> <p style="text-align: center;">Deutschland (Allemagne)</p>	<p>Empfangsort: Lieu de destination</p> <p><u>Marseille</u></p> <p>Straße: Rue</p> <p><u>Rue Sainte 54</u></p> <p>Land: Landesteil (Provinz usw.) Département</p> <p><u>Bouches du Rhône</u> <u>France</u></p>
--	---

Fig. 24 - Carte du 31-1-1944 du STALAG II B à HAMMERSTEIN pour MARSEILLE
(Bouches-du-Rhône)
Cachet violet K° 1172



LES CERCLES PETAIN

Reflets de la propagande vichyste, des CERCLES PETAIN furent créés officiellement dans bon nombre de camps avec l'assentiment des autorités allemandes. Tout en essayant de maintenir une certaine solidarité entre les prisonniers, ils avaient pour but de mettre l'accent sur l'action bienveillante de VICHY en ce qui concerne les mesures prises en leur faveur ou à l'égard de leurs familles. (Fig. 25)



Fig. 25 - Carte du 21-10-1942 du STALAG XII A à LIMBURG pour LILLE (Nord) Cachet avec francisque : TRAVAIL FAMILLE PATRIE

LE SALON DU PRISONNIER

Un entier postal à 5 F au type PETAIN regravé par LEMAGNY a été mis en vente du 11 décembre 1941 au 11 janvier 1942 dans le cadre du SALON DU PRISONNIER et dans tous les bureaux de poste.

Il était destiné à la correspondance avec les prisonniers pour NOËL 1941 et constituait un envoi supplémentaire au contingent réglementaire. (Fig. 26)





Fig. 26 - Carte spéciale émise à l'occasion du SALON DU PRISONNIER organisé pour NOËL 1941 adressée du PRE-ST-GERVAIS (Seine) le 26-12-1941 à destination du STALAG III D à BERLIN-LICHTERFELDE

LES SERVICES DE SANTE

Dans chaque STALAG existait une infirmerie destinée aux prisonniers. Des médecins allemands assistés d'un personnel sanitaire français étaient affectés à l'infirmerie et décidaient, entre autres, des exemptions de travail. (Fig. 27)

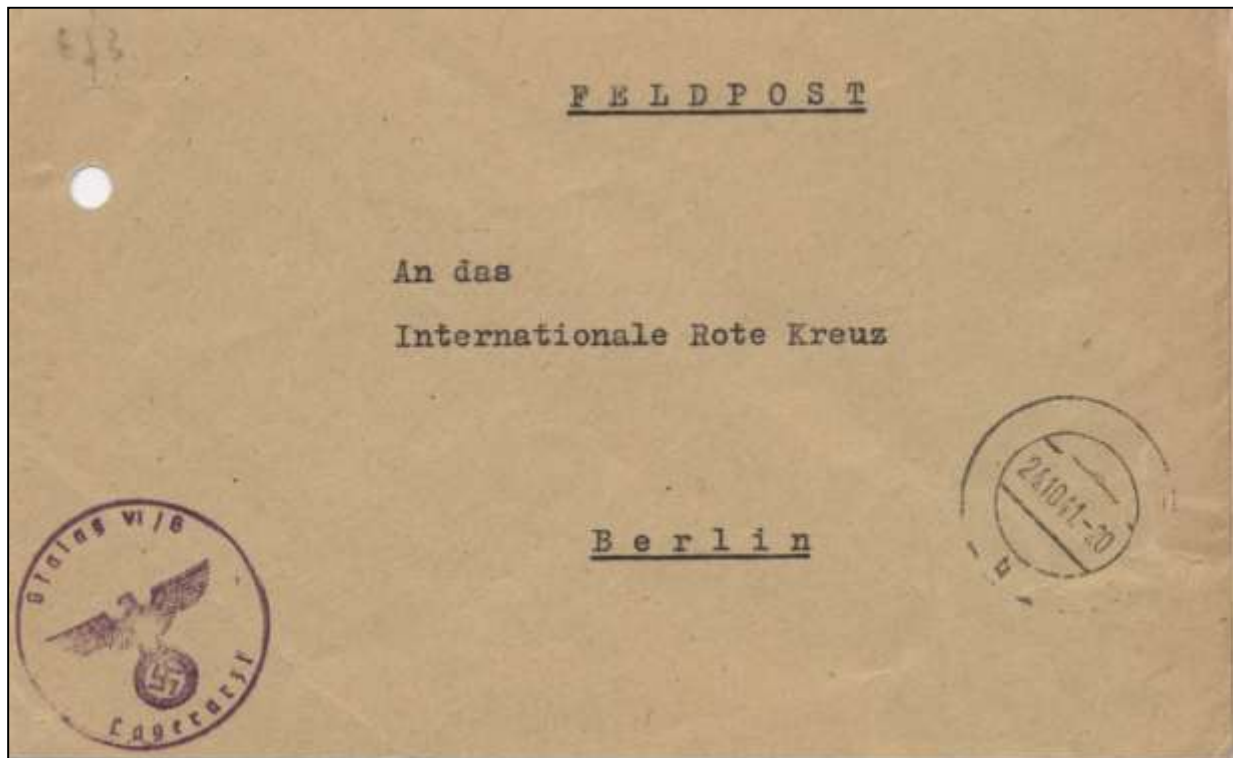


Fig. 27- Lettre du 24-10-1941 du médecin allemand du STALAG VI G à BONN pour BERLIN

Dans le cas de pathologies plus graves, les prisonniers étaient dirigés sur un hôpital militaire (LAZARETT).

La correspondance ne subissait aucune modification et continuait d'être contrôlée au camp d'origine du prisonnier. Elle faisait néanmoins mention du Lazarett d'où elle provenait où vers lequel elle devait être acheminée. (Fig. 28 et 29)

Kriegsgefangenenpost
Postkarte

Unbesetztes Gebiet
26.1.43.43

An Comité National de Solidarité des Chémunots

Gebührenfrei!

Straße: Marseille

Absender:
Expéditeur:
Vor- und Zuname:
Prénom et nom de famille:
Julius Artillerie

Empfangsort: Le Bourjoux
Lieu de destination:

Land: Frankreich
Pays: FRANCE

Gefangenennummer: 2020 VI J G
No. du prisonnier:

Landestell:
Département:

Lager Bezeichnung: **M.-Stammlager VI J**
No. du camp: **LAZ.**

Deutschland (Allemagne)
No 915

Fig. 28 - Carte du 26-1-1943 du STALAG VI J pour MARSEILLE (B. du Rh.) Cachet encadré LAZ.

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre
Antwort-Postkarte
Carte postale de réponse

An den Kriegsgefangenen
Au prisonnier

Medecin Lieutenant MACREZ Claude

Gebührenfrei! Franc de port!

Absender:
Expéditeur:
Vor- und Zuname:
Nom et prénom:
Docteur MACREZ Paul

Gefangenennummer: 1517
No. du prisonnier:

Lager-Bezeichnung:
Nom du camp: **M.-Stammlager IV A**

Hohnstein (Sächs. Schweiz)
GNASCHWITZ

Ort: Garis
Lieu:

Straße: 17 rue Edinbourg
Rue:

Kreis: Garis
Département:

743
Lazarett

Deutschland (Allemagne)

Fig. 29 - Carte-réponse de PARIS du 13-11-1942 pour un médecin prisonnier au STALAG IV A exerçant à l'hôpital militaire de GNASCHWITZ

LES SERVICES D'AIDE AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Bien que protégés par les dispositions de la Convention de Genève, le Gouvernement de Vichy mit en place un certain nombre d'organismes d'aide aux prisonniers de guerre, parmi lesquels :

- Le CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE

(6-7-1940) 60 rue des Francs-Bourgeois, PARIS (3e) (Fig. 30)

- La DIRECTION DU SERVICE DES PRISONNIERS DE GUERRE

(D.S.P.G.) (juillet 1940) dépendant du Secrétariat d'Etat à la Défense,
231 boulevard St-Germain, PARIS (7e) (Fig. 31)

- Les SERVICES DIPLOMATIQUES DES PRISONNIERS DE GUERRE

(16-11-1940) 47 rue Cortambert, PARIS (16e) (Fig. 32)

- Le COMITE CENTRAL D'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE

(juillet 1940) relevant de la Délégation Générale du Gouvernement en
Territoires Occupés et rattaché à la D.S.P.G. (11-9-1940)
31 boulevard de Latour-Maubourg, PARIS (7e) (Fig. 33)

- LA FAMILLE DU PRISONNIER, rattachée au Secours National

(avril 1941) (Fig. 34)

Le SERVICE DU RECENSEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE

42 rue La Boetie, PARIS (8e) (Fig. 35)

- Le COMMISSARIAT AU RECLASSEMENT DES PRISONNIERS DE

GUERRE RAPATRIÉS (Loi du 14-10-1941) (Fig. 36)

Elevé au rang d'Ambassadeur par le Maréchal PETAIN, Georges SCAPINI (1893-1976) supervisait tous ces organismes chargés de veiller à l'application de la Convention de Genève ; il s'occupait également des rapatriements éventuels.

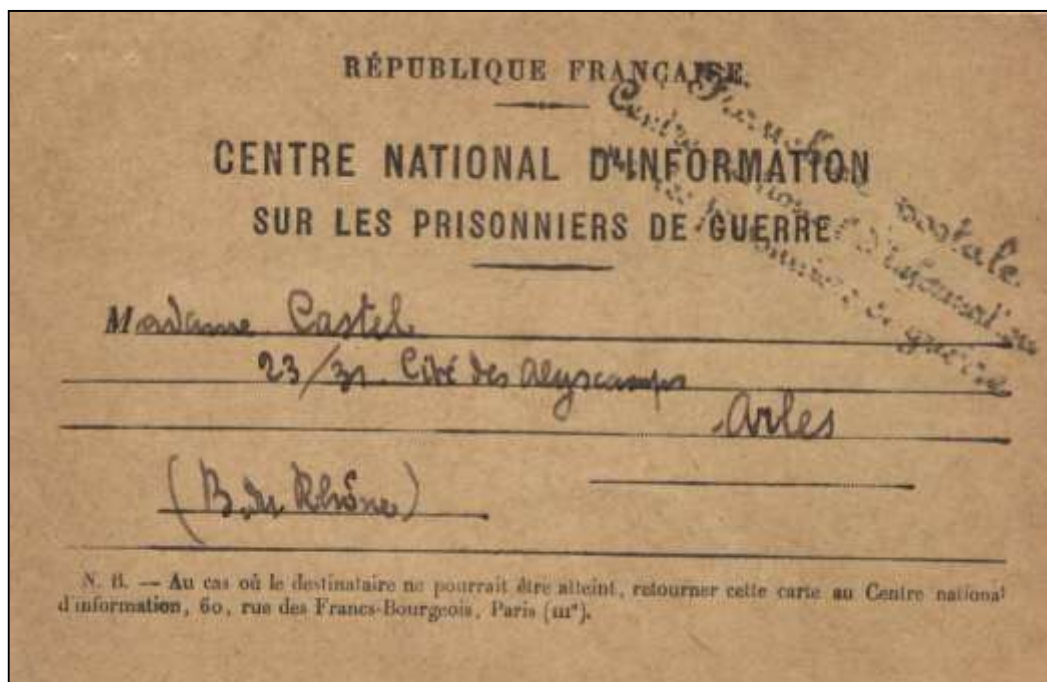


Fig. 30 - CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE Carte en franchise postale du 16-1-1941 pour ARLES (B. du Rh.)recto

P.L.

2^e RÉPONSE 8

à votre demande de renseignements
du _____

Date du timbre de la poste :
16.1.44

Suite à notre communication du 26.9.40

D'après un renseignement qui vient de nous
parvenir _____
Castel Charles
15^e Train Sp. auto 196^e Cie

était à la date du premier no 22.551
au camp d'Allemagne : Stalag 26.A

Le Centre national.

J. 7630-40. J. - Mod. B.

verso

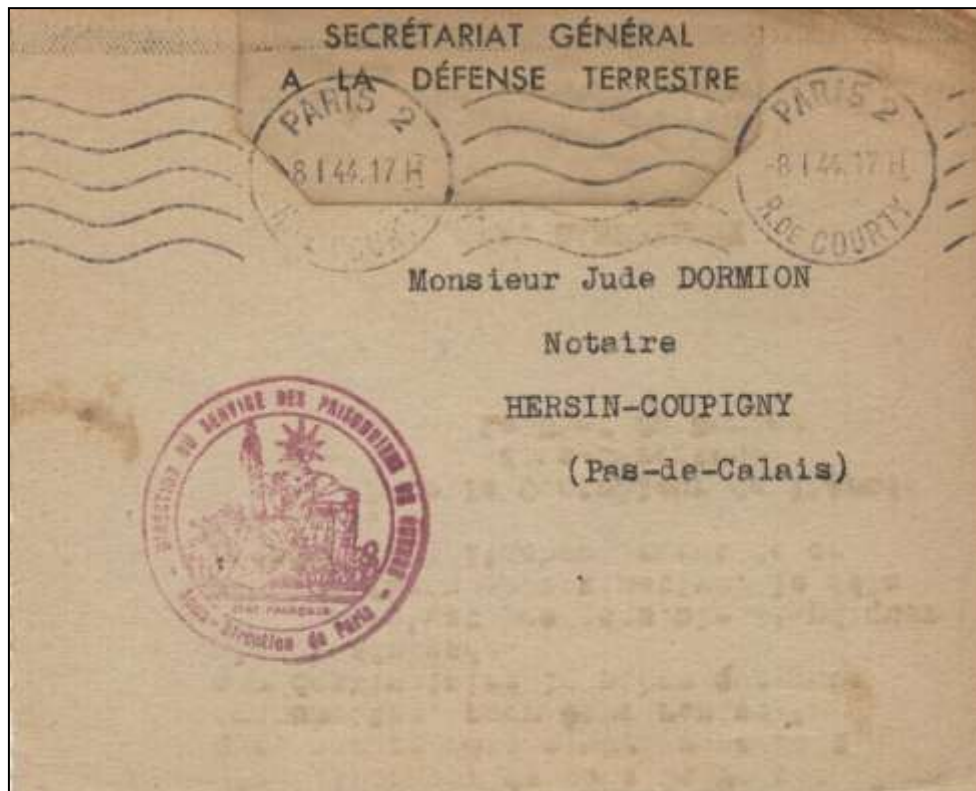


Fig. 31 - DIRECTION DU SERVICE DES PRISONNIERS DE GUERRE
Carte-lettre de PARIS du 8-1-1944 pour HERSIN-COUPIGNY (P.de C.)

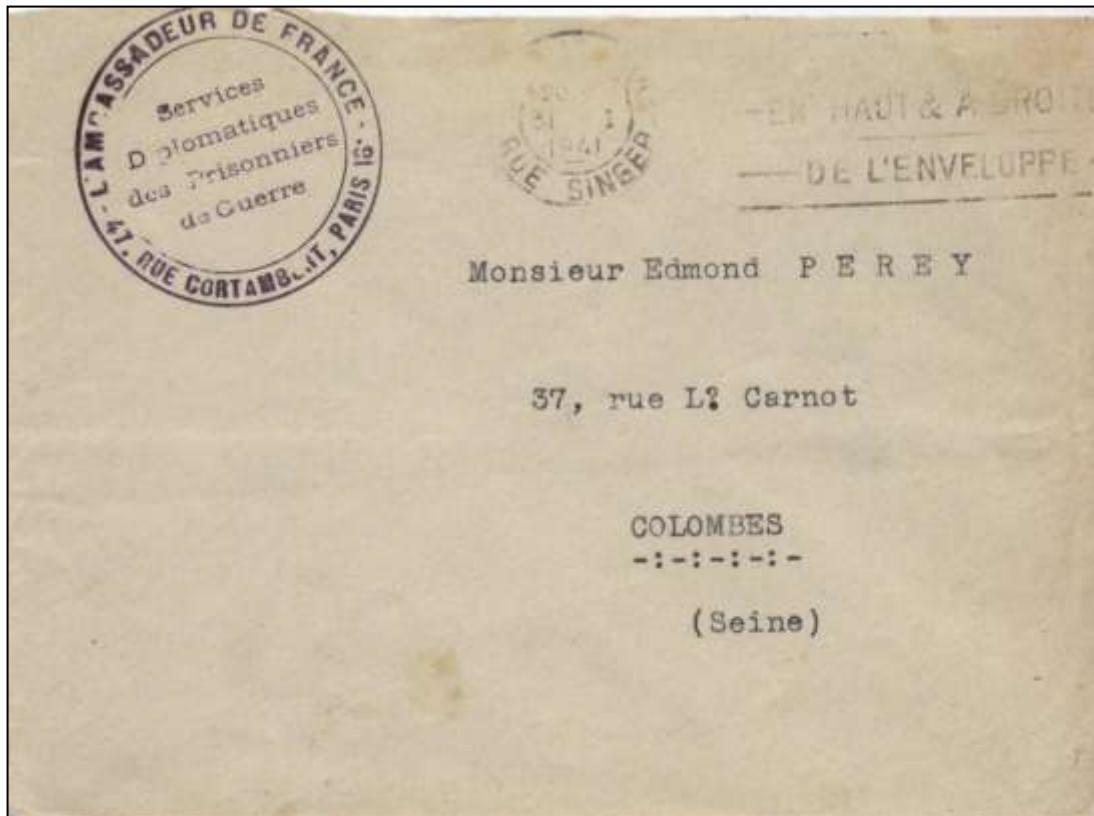


Fig. 32 - L'AMBASSADEUR DE FRANCE
SERVICES DIPLOMATIQUES DES PRISONNIERS DE GUERRE
Lettre de PARIS du 31-1-1941 pour COLOMBES (Seine)

16 MAI 1942

MEMBRE D'ORDRE
DE LA DISTRIBUTION

1 P.R.	6 P.R.	11 P.R.	16
2 P.R.	7 P.R.	12	17
3 P.R.	8 P.R.	13	18
4 P.R.	9 P.R.	14	19
5 P.R.	10 P.R.	15	20

COMITÉ CENTRAL D'ASSISTANCE
AUX PRISONNIERS DE GUERRE

CARTE DE COLIS

Commune d' HELLEMMES-LILLE

Départ' de Nord

N° 26

Les paquets et colis destinés aux
Prisonniers de guerre doivent être munis
de l'étiquette - adresse réglementaire.
Ils sont transportés en franchise.

Arrondissement pour Paris.

Fig. 33 - COMITE CENTRAL D'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE
Carte de colis

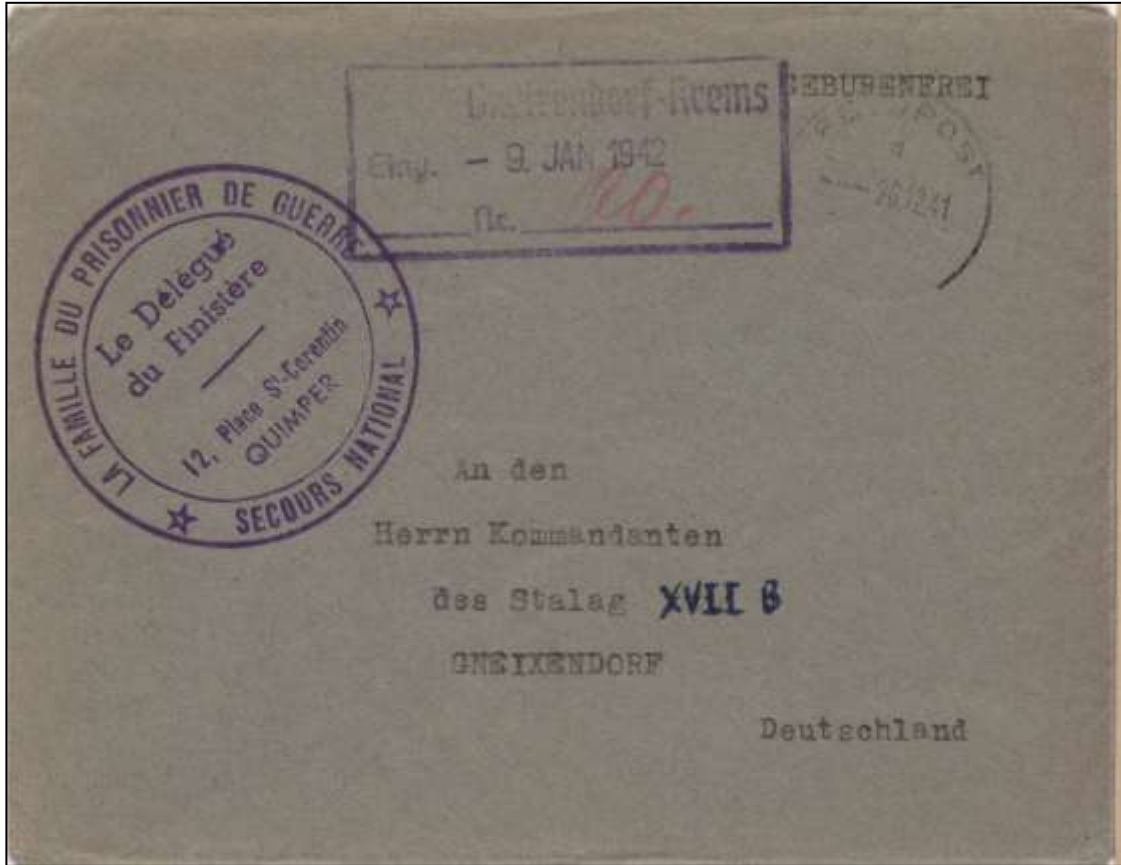


Fig. 34 - LA FAMILLE DU PRISONNIER DE GUERRE, SECOURS NATIONAL
Lettre du 26-12-1941 acheminée par la FELDPPOST au STALAG XVII B
à GNEIXENDORF



Fig. 35 - SERVICE DU RECENSEMENT DES PRISONNIERS DE
GUERRE Lettre de PARIS du 6-2-1942 pour ROUEN



et lui?

Avez-vous pensé qu'**il** devra trouver du travail, quand **il** sera libéré ?
lui. et tous ses compagnons de captivité ?

Pour préparer, dès maintenant, sa "place au soleil", il est indispensable de connaître ses capacités professionnelles. Procurez-vous donc des bulletins de paye ou des certificats de travail indiquant sa profession, ses emplois antérieurs et son dernier employeur. Et vous répondrez de votre mieux au questionnaire qui sera rempli, en votre présence, par un enquêteur désigné par votre Maire.

il pense à sa libération.
Pensez à son travail.

* COMMISSARIAT AU RECLASSEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE RAPATRIÉS
* COMMISSARIAT A LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Pour tous autres renseignements, adressez-vous à votre Maire.

Pub. A.-L. Dreyer

COMMISSARIAT AU RECLASSEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE
Fig. 36 - Carte de propagande

LE ROLE DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (C.I.C.R.) A GENEVE

Emanation du C.I.C.R., l'AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE commença à fonctionner dès septembre 1939 avec un effectif d'environ 200 à 300 personnes. En 1945, elle occupait à GENEVE et dans 25 autres localités plus de 3600 collaborateurs dont près de la moitié étaient des bénévoles.

Ses services étaient installés dans le Palais du Conseil Général à GENEVE.

Devenue une organisation de grande ampleur, l'Agence Centrale eut à traiter, dès la fin de 1939, 500 à 600 lettres par jour, ce nombre devant atteindre 100 000 à 200 000 lettres par jour en 1944 !

La plupart des lettres provenaient des familles de prisonniers de guerre inquiètes sur le sort de leurs proches.

Le nombre de morts et de disparus atteignant encore 40 000 hommes fin 1941, le C.I.C.R. entreprit de recueillir des témoignages auprès de leurs camarades.

Cette démarche est à l'origine des enveloppes E.F.R. (Enquête Fichier Régimentaire) mises à la disposition des services administratifs des camps de prisonniers de guerre pour répondre aux questionnaires de l'Agence Centrale. (Fig. 37)



Fig. 37 - Lettre E.F.R. (ENQUETE FICHIER REGIMENTAIRE) adressée le 28-9-1941 du STALAG VIII A à GÖRLITZ, au C.I.C.R. à GENEVE

Par ailleurs, différents documents furent utilisés pour l'information des familles ou des prisonniers. (Fig. 38 à 40)



Fig. 38 - (recto) Carte de novembre-décembre 1940 du C.I.C.R. à GENEVE pour MONT-ST-AIGNAN

262 ter

Genève, date du timbre.

Le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, a l'honneur de vous informer qu'il vient de recevoir une carte du *Soldat 2^e classe THOMMEREL Raymond 2^e Génie* né le *20 nov. 1910 à Ronin (Seine Inf.)*

Il est prisonnier en Allemagne et se trouve interné dans un camp **STALAG XII D - TRIER-**

N° *7456*

Il est en bonne santé. — Sa carte est datée du *27 nov. 40*

Ce sont là les seuls renseignements que nous possédons.

Pour écrire au prisonnier, veuillez vous conformer au modèle ci-contre en écrivant très lisiblement. Ne pas omettre le numéro du prisonnier s'il est connu.

1 Correspondance de prisonniers de guerre, franc de port.

Kriegsgefangenenpost Gebührenfrei¹

Nom, prénom.

N° du prisonnier

Camp: Deutschland



Fig.38 - (verso)

358

Genève, le 5 juin 19 41

Le Comité international de la Croix-Rouge a l'honneur de vous faire savoir que votre épouse, Madame Francis PEISSEL et son fils, sont partis de St. Martin de Gurçon en bonne santé le 7 septembre dernier, pour rejoindre Strasbourg.

Nous continuons notre enquête dans cette dernière localité et nous ne manquerons pas de vous faire parvenir les informations que nous pourrions recueillir.

Si vous nous écrivez, rappelez : CSF 12.919

Veuillez agréer l'expression de notre haute et distinguée considération.

(17)

Fig. 39 - Carte du C.I.C.R. à GENEVE à destination du STALAG IX C à BAD SULZA/THÜRINGEN

DSPG.LYON.
Prisoner's of war post
Free of charge

POSTE POUR PRISONNIERS DE GUERRE
FRANC DE PORT

Kriegsgefangenenpost
Geldunfrei

01.12.43-18

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Agence Centrale des Prisonniers de guerre

Sw

REF: Prisonniers de GUERRE *70 Bu*

Destinataire **COURRIER**

Nom et prénom: Madame S A G U A T O *Alida Ada*

Adresse: ENTRE LE 18 JAN 44 5 rue Joseph Cadei
NICE (Alpes Maritimes)

SOUS N° 102.192

Pays: FRANCE

MESSAGE: *J'ai resté longtemps sans nouvelle de mes parents
maintenant j'en ai à nouveau. Et mes nouvelles vous en aurai
par maman. Par ailleurs ma santé est bonne et espère que
en est de même pour vous et tout le monde. De toujours la même
bonne bis de tous deux de votre neveu qui vous aime bien
Eugène*

Date: *le 26 - novembre 1943*

EXPÉDITEUR: Nationalité: Française

Nom: *Sambert* Prénom: *Eugène*

Date et lieu de naissance: *5 novembre 1917 à Menton (Alpes Maritimes)*

Grade: *per classe* No de prisonnier: *64.378* *(G. J.)*

Camp: *Stalag 2 B* Répondu le *17 JAN 44*

Pays: *Allemagne*

Fig. 40 - Message Croix-Rouge adressé le 1-12-1943 du STALAG II B à HAMMERSTEIN au C.I.C.R. à GENEVE qui le transmettra

L'Agence Centrale sera aidée efficacement en cela par la CROIX-ROUGE FRANÇAISE qui assurera, au cours de l'été 1940, l'acheminement d'un important courrier émanant des prisonniers internés dans des camps provisoires. A partir de 1942, elle assurera également un envoi régulier de colis CROIX-ROUGE.

L'AUMONERIE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Créée au début de l'occupation sous l'impulsion de l'Abbé RODHAIN (1900-1977), l'AUMONERIE DES PRISONNIERS DE GUERRE aura pour vocation d'apporter dans les camps le réconfort spirituel que beaucoup attendaient.

L'Aumônerie Générale avait son siège à PARIS (6e), 120 rue du Cherche-Midi.

Elle sera rapidement admise au sein du COMITE CENTRAL D'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE et accréditée auprès du Délégué du Gouvernement en Territoire Occupé et du Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre. (Fig. 41)



Fig. 41 - Lettre de l'AUMONERIE DES PRISONNIERS DE GUERRE, à PARIS du 11-5-1944, pour SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)

LE COURRIER VIA LA GRANDE-BRETAGNE

Suite aux difficultés inhérentes aux opérations militaires de la libération de la France, en matière d'acheminement du courrier à destination ou en provenance des prisonniers de guerre, il semble qu'un accord soit intervenu entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, des mentions manuscrites ou des cachets libellés :

c/o General Post Office apparaissant sur les correspondances
Via Grande-Bretagne dès septembre 1944. (Fig. 42)

Toutefois, ce mode d'acheminement n'aurait été que de courte durée car une circulaire des Postes du 6 octobre 1944 précisait que le courrier devait être dirigé sur LYON GARE PRISONNIERS DE GUERRE pour réexpédition par la Suisse et qu'il ne fallait tenir aucun compte des mentions apposées, le General Post Office n'étant pas en mesure d'assurer ce service.

La carte-réponse présentée dans cette étude (Fig. 43) prouve que ce mode d'acheminement a été mis en pratique dès septembre 1944. Elle est en effet revêtue d'un cachet de la censure anglaise **PASSED P 126**.

Postée à CROISY S/ANDELLE (Eure) le 29 septembre 1944, époque où notre région venait d'être libérée, cette carte parviendra à son destinataire le 11 décembre suivant.



Fig. 42 - Lettre du 13-11-1944 du STALAG IV A à HOHNSTEIN pour ROANNE (Loire) Cachet rouge **c/o General Post Office**
Via Grande Bretagne



Fig. 43 - Carte-réponse du 29-9-1944 de CROISY-S/ANDELLE (Eure) à destination du STALAG X C à NIENBURG/WESER Mention manuscrite : Via Great Britain, Cachet de la censure anglaise

LA MONNAIE DE CAMP DES PRISONNIERS DE GUERRE
(KRIEGSGEFANGENEN-LAGERGELD)

Le Haut-Commandement de la Wehrmacht (O.K.W.) émit une série de billets à l'usage des prisonniers et valables à l'intérieur des camps et dans les Kommandos de travail.

Au nombre de sept, leur valeur faciale allait de 1 Reichspfennig à 10 Reichsmark.

Il faut rappeler qu'il était interdit aux prisonniers de détenir des fonds autres que le LAGERGELD. Cette mesure répondait à trois préoccupations des autorités allemandes :

- un contrôle financier des biens détenus en numéraire
- une limitation des contacts avec la population civile
- une action dissuasive en matière d'évasion, le prisonnier ne possédant aucune autre monnaie allemande.(Fig. 44)



Fig. 44 - Kriegsgefangenen-Lagergeld Billet de 1 Reichsmark

LES PRISONNIERS TRANSFORMES EN TRAVAILLEURS LIBRES

La création de la RELEVE en juin 1942, prévoyant la libération d'un prisonnier pour trois travailleurs volontaires en Allemagne, ne soulèvera pas l'enthousiasme escompté. Le Gauleiter SAUCKEL exigeait de la France 250 000 travailleurs et, après négociation avec LAVAL, acceptait la libération de 50 000 prisonniers. Seuls, 31 300 volontaires répondirent à l'appel sur les 200 000 promis par LAVAL.

Après cet échec qui verra quand même le retour de 1300 prisonniers le 11 août 1942 à COMPIEGNE, la loi du 4 septembre 1942 rendant le travail obligatoire sera suivie le 16 février 1943 de celle instaurant le S.T.O. -SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE-.

Celle-ci n'aura pas plus de succès et, pour faire face à ce nouvel échec et aux impératifs de la guerre, les Allemands se tourneront vers les prisonniers.

En juin 1942, 221 443 hommes sur les 956 101 encore détenus avaient répondu à cet appel et étaient devenus des travailleurs libres.

Ils seront assimilés aux autres travailleurs en Allemagne et, par voie de conséquence, exclus de la protection que leur assurait la Convention de Genève.

Cependant, ils continueront de bénéficier de l'aide apportée par différents organismes caritatifs.

En matière de courrier, la fréquence des envois n'était pas limitée au début, mais les lettres de quatre pages autorisées seront ramenées à deux pages à partir du 31 décembre 1943.

Puis, la fréquence des lettres diminuera, elle aussi, à partir du 1er février 1944 pour être fixée à deux lettres par mois. Quant aux cartes postales elles n'auraient pas connu de limitation.

Compte tenu de leur nouveau statut, les ex-prisonniers devenus travailleurs libres ne bénéficièrent plus de la franchise postale. C'est donc le tarif international qui leur fut appliqué, soit 25 Rpf dans le sens Allemagne-France (15 Rpf pour les cartes postales) et 4 francs dans le sens France-Allemagne. Par ailleurs, le courrier était soumis au contrôle de la Commission de Censure "e" de FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Les documents émanant des ex-prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres ne peuvent être identifiés avec certitude qu'à partir de précisions en ce sens données dans les lettres proprement dites. (Fig. 45 à 47)



Fig. 45 - Carte de DAUN (Eifel) du 21-4-1944 d'un ex-prisonnier du STALAG XII D pour MONT-ST-AIGNAN

La libération du territoire français faisant suite au débarquement de Normandie ne sera pas sans poser de sérieux problèmes d'acheminement du courrier. Dès le début d'août 1944, toute relation postale avec notre région semble avoir été suspendue.

En témoigne la lettre ici présentée (Fig. 48) postée à DAUN (Eifel), le 1er septembre 1944. Elle sera contrôlée par la Commission de censure "e" de FRANCFORT qui arrachera aussi les timbres-poste susceptibles de cacher un message ! Elle n'atteindra pas la destinataire à MONT-ST-AIGNAN et sera retournée à l'expéditeur avec la mention **Zurück !**

Z. Zt. nicht zu befördern

(Retour ! Ne peut être acheminée actuellement)

A cette date, les 19e et 5e corps américains foncent sur ST-QUENTIN et CAMBRAI tandis que le 20e corps de la 11e armée américaine est en direction de METZ. Quant à la 2e division blindée de la garde (30e corps de la 11e armée britannique), elle fera son entrée à BRUXELLES le 3 septembre.

Rien n'arrêtera plus la marche victorieuse des Alliés !



Fig. 46 - Lettre de FALKENBERG (ELSTER) du 15-7-1944 d'un ex-prisonnier du STALAG IV D, à destination de ROUEN
Censure de la commission "e" de FRANCFORT



Fig. 47 - Lettre de MONT-ST-AIGNAN du 13-7-1944 à destination d'un ex-prisonnier du STALAG XII D, pour OBEREHE près DAUN
Censure de la commission "e" de FRANCFORT



Fig. 48 - Lettre de DAUN (Eifel) du 1-9-1944 d'un ex-prisonnier du STALAG XII D, à destination de MONT-ST-AIGNAN
 Timbres arrachés par la censure
 Cachet : **Zurück !**
Z. Zt. nicht zu befördern



A la lecture de tout ce qui précède, force est de constater que l'étude des documents postaux des prisonniers de guerre présente de multiples facettes. C'est une collection passionnante pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale.

Qui d'entre nous n'a pas été touché, de près ou de loin, par le douloureux problème des prisonniers de guerre ?

Tous ces hommes soudain privés de liberté dans l'accomplissement de leur devoir ne peuvent être oubliés.

Ils ont bien mérité, me semble-t-il, qu'à la lumière des quelques documents illustrant cette étude et qui constituent autant de témoignages de leur captivité, un hommage leur soit rendu !

Michel ANNET, APRA